Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 02/10/2025 à 15h18 Réference de l'AR : 008-240800821-20250929-2025_09_191-DE Publié le 02/10/2025 ; Rendu exécutoire le 02/10/2025

Département Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL: 44

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté Le 02.10.2025 Convocation faite Le 23.09.2025

Délibération N°2025-09-191

Approbation d'un avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'OPAH et du SARE (annexes)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

présents : Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Étaient MM. Mme Virginie ROGISSART, Hervé FRANCOTTE. Jean-Marie BARREDA. GILLAUX. Mathieu SONNET, DEBOWSKI. Pascal MM. Richard M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, Mme Jennifer PECHEUX, Robert ITUCCI, MM. Eric GUERINY. VISCARDY, Eric MM. Gérard DELATTE. Dominique HAMAIDE, Jean-Claude GRAVIER, Bernard DEFORGE. Jean-Claude JACQUEMART, MM. Patrice PRINCE, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Jean-Pol DEVRESSE. LAHAYE. MM. Gérald GIULIANI. Evelvne Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Mme Angélique WAUTOT (pouvoir à **Absents** excusés: M. Claude WALLENDORFF à (pouvoir M. Dominique HAMAIDE). Frédérique (pouvoir Mme CHABOT Mme Sandrine BOURGEOIS), M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Mme Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), Mme Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à Mme Brigitte DUMON), Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2022-05-112 du 25 mai 2022 autorisant le Président à finaliser et signer une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ardennes, la Communauté de Communes Ardennes Thiérache et la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne pour la mise en œuvre de l'OPAH-RR, à laquelle est venue s'ajouter le dispositif du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique,

Considérant la nécessité d'apporter quelques modifications à cette convention, par voie d'avenant, afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de la nouvelle organisation de ces missions,

Considérant la nécessité de renforcer les équipes du PNRA afin d'assurer ces missions dans les meilleures conditions pour les pétitionnaires, en passant de 2 à 3 ETP (auparavant un ETP pour le SARE et un ETP pour l'OPAH),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * approuve le projet d'avenant ci-annexé,
- * autorise le Président à le signer.

Pour extrait conforme

Le Président Bernard DEKENS